

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

PARRAINAGES CITOYENS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3478)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Mélenchon

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et d'une copie de leur pièce d'identité, et envoyés »

les mots :

« accompagnées d'une copie de sa pièce d'identité et envoyées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.